

> Intitulé de l'emploi

Gestionnaire des marchés publics

> Autres appellations

- Instructeur des marchés publics
- Juriste / chargé du contentieux en marchés publics

> Définition synthétique

Le gestionnaire des marchés publics gère administrativement et financièrement les marchés publics en liaison avec les services concernés.

> Activités principales

- Planification de la commande publique
- Participation à la sélection et à la négociation avec les entreprises
- Gestion administrative et juridique des procédures liées à une opération
- Conception des contrats publics et des dossiers de consultation des entreprises
- Contrôle, notification et solde des marchés
- Suivi financier et comptable des marchés
- Veille juridique et prospective

> Compétences requises

Savoir :

- Instances et procédures de décision de la collectivité
- Cadre juridique et réglementaire de la commande publique
- Réglementation des marchés publics
- Finances publiques

Savoir-faire :

- Planifier
- Négocier
- Rédiger des contrats de complexité variable
- Construire des montages financiers

• Comportements professionnels

- Autonomie dans l'organisation du travail
- Rigueur
- Force de proposition

> Conditions particulières d'exercice

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Développement des politiques publiques globales et transverses
- Développement du partenariat public/privé

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois